

**Motion du 13 septembre 2006 de Mmes Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz et Vincent Schaller: «Terrasses parisiennes ouvertes: une alternative pour les cafetiers-restaurateurs».**

(renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de la séance du 18 avril 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la prise de conscience des effets du tabagisme passif sur la santé publique;
- l'aboutissement de l'initiative «Fumée passive et santé», qui demande d'inscrire un article 178 B dans la Constitution genevoise, soit notamment l'interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés, tout particulièrement ceux qui sont soumis à une autorisation d'exploitation;
- les effets économiques d'une telle mesure pour les cafetiers-restaurateurs;
- l'article 27 de la Constitution fédérale relatif à la garantie de la liberté économique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour:

- développer le concept des terrasses parisiennes ouvertes;
- faciliter l'octroi des autorisations y relatives avec un tarif adapté.